



COMPTE RENDU DES CTPD DU 8/4/2010

Ce jeudi 8 avril 2010 étaient convoqués 2 CTPD à 14h!

Nous avons commencé par dénoncer cette heure de convocation avec un ordre du jour aussi chargé. Le directeur nous a affirmé que c'était exceptionnel et que les prochains comités seraient convoqués le matin à 9h15, dont acte.

Le CTPD s'est donc terminé à ...19h!

Nous avons débuté le 1er CTPD par la lecture de la **déclaration liminaire intersyndicale** SNUI/SUD Trésor SOLIDAIRES- CFDT Finances Publiques- CGT Impôts/Trésor et FO DGFIP (jointe en annexe).

Comme d'habitude, le Directeur a renvoyé au niveau national les questions traitant des suppressions d'emploi ou des rémunérations.

Nous lui avons fait remarquer que les conditions de travail dans le département étaient de sa responsabilité, que des agents étaient en souffrance dans le Morbihan à cause du management, des indicateurs et de la dictature des stats. Il nous a répondu qu'il « n'avait pas l'impression que ses collaborateurs mettaient trop de pression » et qu'il est toujours difficile de faire la part entre la vie personnelle et professionnelle. C'est vrai, mais aujourd'hui beaucoup d'agents sont fatigués et en ont ras le bol de la pression qu'ils subissent.

Concernant le réseau de proximité, M. BOURIANE nous a promis qu'aucune trésorerie ne serait fermée jusqu'en septembre 2011 (date de son départ à la retraite). Malheureusement, il est à craindre que les fermetures reprennent après 2012, une fois la fusion DGI/CP achevée.

| |
|--|
| 1er CTPD > <u>Ordre du jour</u>: EXAMEN DU REGLEMENT INTERIEUR DU CTPD |
|--|

Depuis la mise en place de la Direction Départementale des Finances Publiques du Morbihan le 25 janvier 2010, les représentants des deux ex-CTP (trésor et impôts) siègent dans un CTP unique (SNUI/SUD 4 sièges, CFDT 3 sièges, CGT 2 sièges, FO 1 siège).

Suite à ce changement, nous avons à examiner le règlement intérieur qui régit le fonctionnement du nouveau CTPD.

Nous avons réagi tout d'abord contre les préconisations de l'administration centrale qui souhaitait « que les amendements éventuellement apportés en séance...devront rester marginaux ». Toutes les O.S. présentes à ce CTPD ont souhaité faire des amendements parce le document nous semblait incomplet.

Nous ne faisons pas ici le détail des débats, nous pourrions vous fournir si vous le souhaitez le règlement intérieur amendé.

Mais il faut souligner que pratiquement tous les amendements proposés par les O.S. ont été adoptés par la parité administrative et syndicale à l'exception d'un amendement concernant les suppléants.

Toutes les organisations syndicales, ainsi que la parité administrative, ont donc voté pour ce règlement intérieur largement amendé.

Il a été également convenu que l'envoi du règlement intérieur à la Centrale serait l'occasion de signaler une nouvelle fois les « inconvénients » liés à l'absence de Médecin de prévention dans le Morbihan.

Second CTPD > Ordre du jour:

- 1- Règlements intérieurs des services fusionnés: Services de direction DDFIP, PRS, SIP de Pontivy, SIP de PLOERMEL;
- 2- Mise en place des SIP de VANNES et LORIENT
- 3- Modification des horaires d'ouverture des trésoreries et/ou avenant au règlement intérieur des horaires variables des trésoreries d' AURAY, de PONTIVY, de MAURON et de LA ROCHE MUZILLAC;
- 4- Questions diverses

1- Règlements intérieurs des services fusionnés: Services de direction DDFIP, PRS, SIP de Pontivy, SIP de PLOERMEL.

Nous avons à examiner les fiches sur les horaires variables de ces différents services. Les agents ont été consultés pour le choix des plages fixes et des plages variables.

C'est le choix 1 qui a été validé partout:

- plages fixes: 9h30-11h30, 14h-16h
- plages variables: 7h30-9h30, 16h-19h

Vote de la parité syndicale: Pour

Vote de la parité administrative: Pour

2- Mise en place des SIP de VANNES et LORIENT

Nous avons à examiner les plans et les fiches relatives aux 4 SIP de VANNES et de LORIENT.

Pour préparer ce CTPD, nous avons rencontré les agents de VANNES et de LORIENT, nous avons relayé auprès de la Direction leurs revendications et leurs préoccupations.

SIP LORIENT:

2 SIP sont créés: LORIENT NORD et LORIENT SUD.

LORIENT et VANNES sont qualifiés de « grands sites », lesquels se définissent par la présence de plusieurs SIP (deux ou plus) dans un même immeuble et se constituent à partir de la scission d'une ou plusieurs trésoreries.

A noter que le bilan de l'expérimentation des SIP « grands sites » n'existe pas, mais ce n'est pas grave, il faut foncer et les mettre en place le plus rapidement possible afin de satisfaire la commande « politique » qu'est la fusion DGI/CP.

Le déménagement à LORIENT a été réalisé les 15 et 16 avril 2010.

Un secteur d'assiette descend au rez de chaussée de l'Hôtel des Finances, le SIP de Lorient nord est donc « étalé » sur 2 étages.

Le SIP de Lorient sud est installé dans sa totalité au 3ème étage.

Les agents ont été très gênés par les travaux, l'isolation contre les odeurs et la poussière ont semblé t-il être insuffisants. Il aurait fallu un plan de prévention, il n'a pas été fait et cela a été rappelé à la Direction.

La direction n'a pas pu nous répondre sur l'avenir de l'espace qui sera laissé libre par le départ de la Brigade de Vérification qui déménagera dans des locaux situés rue Benjamin DELESSERT.

Un protocole sur l'accueil est en cours de rédaction et sera présenté en CTPD.

Pour plus de détails, je vous renvoie au document du CTPD sur les SIP de Lorient (déjà transmis, si nécessaire nous pouvons vous l'adresser).

SIP VANNES:

2 SIP sont créés: SIP VANNES REMPARTS et SIP VANNES GOLFE.

Comme à LORIENT, un secteur d'assiette descend au rez de chaussée.

Le SIP de Vannes Golfe est implanté au RDC et aux 1er et 2ème étages. Le SIP de Vannes Remparts est implanté au 2ème étage, ailes B et D.

Le déménagement des services se fera en deux temps: la première phase de déménagement débute le 20/04/2010 et concernera le secteur recouvrement de la Trésorerie de Vannes Clisson et le secteur de Vannes Mairie (CDI Vannes Golfe) et la seconde phase le 19/7/2010.

Concernant le SIP de Vannes Remparts, nous avons une interrogation concernant le secteur de Muzillac.

Le document de travail évoque 7 agents (6 en plateau et un B), depuis quelques mois déjà il n'y a plus que 5 agents et un B. La Direction nous a répondu que ce poste pourrait être pourvu lors du prochain mouvement C et qu'il n'est pas gelé. Cependant, on peut avoir de sérieux doutes quand on examine le projet de mouvement qui est tout simplement catastrophique!

Pour le secteur de Questembert, nous avons réclamé un box d'accueil. La Direction n'a pas accepté, il faut recevoir systématiquement les contribuables au rez de chaussée.

Pour plus de détails, je vous renvoie au document du CTPD sur les SIP de Vannes (déjà transmis, si nécessaire nous pouvons vous l'adresser).

Concernant le **recouvrement de la nouvelle TP (CET)**, la contribution foncière sera recouvrée dans les SIP, la cotisation sur la valeur ajoutée dans les SIE.

Concernant **l'affectation des personnels**, les règles d'affectation ont été fixées par la circulaire du 6

mars 2009:

- tous les agents provenant de la filière fiscale jusqu'alors affectés au CDI ont vocation à entrer dans le périmètre en conservant leurs fonctions actuelles.
- Les agents B et C (filiale gestion publique) sont prioritaires pour rejoindre les SIP. Ils ont été reçus individuellement par Mme FONT pour faire part de leurs souhaits d'affectation avec un ordre de priorité.

La Direction nous a précisé que les agents des trésoreries peuvent refuser de rejoindre le SIP, il faut qu'ils le précisent par écrit. Ils bénéficient de la garantie sur la résidence et pourraient être réaffectés sur un emploi de gestion publique.

Cependant, s'il n'y a pas assez d'agents pour rejoindre le SIP, le Directeur les affectera d'office!
(info reçue lors du CTPD du 27 avril 2010: aucun agent n'a refusé de rejoindre le SIP)

Nous avons déjà beaucoup écrit sur la fusion et vous connaissez la position de la CGT impôts/trésor.

Pour les SIP, de façon générale, il est faux de dire que les agents vont conserver leurs fonctions en assiette ou en recouvrement. Et notamment pour les agents qui travaillent à l'accueil, très exposés, qui devront répondre à toutes les questions.

Dans les secteurs, où la spécialisation reste en principe de mise, il faudra faire appel à « l'entraide » lors des pics d'activité (les agents du recouvrement aideront pour la campagne IR, ceux de l'assiette lors de la sortie des rôles, etc.).

Le gros problème, c'est que dans les SIP, les pics vont revenir souvent dans le calendrier et que les agents devront être rapidement de plus en plus polyvalents.

Mais pour « vendre » la réforme, il faut rassurer les agents! Mais ils ne sont pas dupes et ont montré leur détermination dans la dernière action de grèves et de manifestations du 23 mars dernier.

Ces réformes contribuent à aggraver les conditions de vie au travail des agents mais ne vous inquiétez pas, vous pourrez éventuellement vous inscrire au **stage de gestion du stress** proposé par la Direction qui, dans son programme, vous apprendra « à travailler dans l'urgence »!

Pour toutes ces raisons, les représentants de la CGT ont voté contre la mise en place des SIP de VANNES et de LORIENT.

3- Modification des horaires d'ouverture des trésoreries et/ou avenant au règlement intérieur des horaires variables des trésoreries d' AURAY, de PONTIVY, de MAURON et de LA ROCHE MUZILLAC.

Il était demandé au CTPD de se prononcer sur ces sujets.

Concernant les modifications des horaires variables et/ou des horaires d'ouverture, nous avons voté pour à partir du moment où les agents s'étaient prononcés majoritairement pour ces changements.

Par contre, nous avons dénoncé les fermetures de certaines trésoreries le mercredi après-midi qui constituent un recul du service public en milieu rural.

Nous comprenons néanmoins la situation des agents dans ces postes pour qui le travail à temps partiel le mercredi n'est pas compensé.

M. BOURIANE nous a dit qu'il était pour le service public en milieu rural et que l'offre et l'amplitude d'ouverture était suffisante mais nous savons bien que lorsque l'on commence à fermer certains jours, rien n'empêche de fermer encore plus souvent pour aboutir à la fin à des fusions et à

la fermeture des « petits postes ».

4-Questions diverses

CTPD sur la campagne IR

Nous avons réclamé l'année dernière qu'un CTP se tienne en amont de la campagne IR afin de faire le bilan de la campagne précédente et préparer la suivante en tenant compte de l'avis des agents. Ce CTP n'aura pas lieu cette année, la Direction n'ayant pas anticipé et les CTP sur la fusion étant prioritaires. On nous l'a promis pour l'année prochaine. Les agents apprécieront...

Ménage et femmes de ménage

Le ménage est à nouveau problématique à l'Hôtel des Finances de Lorient. Nous avons à nouveau dénoncé le recours aux sociétés privées qui demandent à leurs employés des objectifs impossibles. Nous avons réclamé l'embauche d'agents Berkani.

Les femmes de ménage qui travaillent à la Cité à Vannes ont vu leur charge de travail s'accroître avec les travaux et ceci sans compensation. La Direction va faire appel à une société de nettoyage extérieure pour les plateaux les plus sales.

Vos représentants CGT impôts/trésor en CTPD

Marie Annick MAIGNAN

Christophe RISSEL

Loïc SPEGAGNE

Anouk LE CLOEREC

Expert: Ludovic GUIBOUD

Lorient, le 14 AVRIL 2010